



SMAEP du Pas des Bêtes

Syndicat Mixte d'Adduction
d'Eau Potable du Pas des Bêtes

Site Internet : pasdesbetes.fr

République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Pas des Bêtes**

Séance du 27 septembre 2023

Date de Convocation
15.09.2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à 10 heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de la Commune de LAGARRIGUE sous la Présidence de Monsieur COLOM Vincent, Président.

Date affichage
15.09.2023

Présent(e)s : Mmes CABROL Jacqueline, MADAULE Christiane, MM. AZAM Bernard, BATTUT Jean-Louis, BOULOGNE Fabrice, COLOM Vincent, CUCULLIÈRES David, GARRIGUES Jean-Pierre, LAVAGNE Jean-Paul, MONTAGNÉ François, PHILIPPOU Didier, RAYSSÉGUIER Christian, VAUTE Alain.

Nbre Délégué(e)s : 16
En exercice : 16

Absent(e)s excusé(e)s :

MM. GONÇALVES Manuel (procuration à M. MONTAGNÉ François, MARCOU Philippe (procuration à M. GARRIGUES Jean-Pierre), MATHIEU Francis (procuration à Mme MADAULE Christiane).

Présent(e)s : 13
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical peut délibérer.

M. Jean-Louis BATTUT a été élu Secrétaire de séance.

Délibération 2023-017

Objet : Renouvellement des réseaux d'eau potable année 2023 : Demande de subvention au Département du TARN.

Monsieur le Président rappelle que le renouvellement des réseaux d'eau potable est un axe majeur dans l'amélioration du rendement du Syndicat.

Le montant total du programme 2023 de renouvellement des réseaux est de 403 600,00 €HT :

Nom de l'opération	Montant de l'opération
Renouvellement des réseaux au Lieu-dit Les Margaridoues à LABRUGUIÈRE	204 600,00 €HT
Renouvellement des réseaux au Lieu-dit LE RECLOS à LABRUGUIÈRE	90 000,00 €HT
Renouvellement des réseaux aux lieux dits LA PEYRUGUE et LA GINESTE à NOAILHAC (présence de CVM)	109 000,00 €HT

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Montant de l'opération	Subvention du Département du TARN	Reste à charge du SMAEP
403 600,00 €HT	100 000,00 €HT	303 600,00 €HT

Monsieur le Président propose :

- De solliciter les demandes de subventions auprès des différents partenaires financiers et de recourir à l'emprunt pour le financement du projet.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Article 1 : Adopte la Charte Nationale de qualité de pose des réseaux d'eau potable.
- Article 2 : Sollicite l'attribution des aides susceptibles d'être accordées par les différents partenaires financiers (Conseil Départemental du TARN, Agence de l'Eau ADOUR-GARONNE, État...).
- Article 3 : Autorise Monsieur le Président, à signer l'ensemble des documents, des prêts et d'une façon générale à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette opération.
- Article 4 : Décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à l'unanimité, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance,



Jean-Louis BATTUT,



Le Président,

Vincent COLOM